



La lettre d'information de la vie communale Juillet 2024 N°80



Éditorial :

Nous voici en été, malgré une météo certes très pluvieuse. Néanmoins, la nature en avait plus que besoin. Les journées s'étirent, le soleil, lors de ses apparitions, réchauffe nos maisons, nos jardins, nos paysages, et nous plonge dans la douce effervescence qui caractérise la période estivale. Dans notre commune, cette saison doit être bien plus qu'une simple période de chaleur et de vacances. C'est également le moment privilégié où notre village révèle toute sa splendeur, où les espaces fleuris invitent à la détente.

C'est également un instant propice à la célébration du bien vivre ensemble. Cette année, une fois de plus, vous pourrez ainsi profiter des manifestations qui s'articulent autour de la Fête Nationale. Le 13 juillet au soir aura lieu le traditionnel bal populaire, où vous pourrez déguster de succulentes tartes flambées, suivi du feu d'artifices. Dimanche 14 juillet se déroulera à 10H30 la cérémonie officielle, où bien entendu, vous êtes tous cordialement invités.

Le 21 juillet, l'association de tir Saint-Michel en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers nous donne rendez-vous pour la 21^e édition du marché aux puces. Enfin, une troupe théâtrale donnera une représentation de son spectacle, de surcroît gratuit (mais possibilité de contribution solidaire au chapeau) dans la cour du foyer (si la météo est au rendez-vous, sinon à l'intérieur du foyer) à 19H.

Alors, que vous soyez de HEILIGENBERG, de sang ou de cœur, habitants à l'année ou en résidence secondaire, ou tout simplement touristes de passage dans notre belle commune, notre village vous offre son charme, sa quiétude et sa douceur de vivre.

Après la période électorale très mouvementée que nous venons de vivre, et ceci depuis le début du mois de juin, je tiens à remercier et à féliciter les citoyennes et les citoyens qui se sont déplacés aux urnes (selon la formule consacrée).

Il est à relever que le 30 juin et le 7 juillet, 75% des électrices et des électeurs sont venus accomplir leur **DEVOIR** de citoyens en faisant valoir leur **DROIT** de vote. Mes remerciements ne seraient pas complets si je n'y associais pas le personnel communal, les adjoints, les membres du conseil municipal ainsi que les assesseurs bénévoles qui sont venus renforcer les effectifs pour la tenue du bureau de vote lors des différents scrutins.

C'est grâce à la mobilisation, à l'implication sans faille, de l'ensemble de ces personnes que dans un temps record, nous avons pu organiser ces élections. L'ensemble des concitoyens a ainsi été en mesure de s'exprimer massivement. A présent, espérons que cette tentative de « clarification » souhaitée par le président de la République finisse par porter ses fruits.

Il nous appartient à présent, et je l'appelle de tout mes vœux, de faire de cet été un moment de partage, de convivialité et de bonheur. Que chaque journée soit l'occasion de créer des souvenirs mémorables, de renforcer les liens qui nous unissent, et de cultiver cette belle harmonie qui fait toute la richesse de notre communauté.

Bel été à vous.

Guy ERNST,
Maire de HEILIGENBERG

Informations pratiques

➤ Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie.



Le secrétariat de la mairie est ouvert au public lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Un message peut être laissé au 03.88.50.00.13, par mail (mairie@heiligenberg.fr) ou par courrier à déposer dans la boîte aux lettres située au portail rue du Château. Il sera traité à l'ouverture du secrétariat au public. Un guichet est également disponible à la fenêtre de la cour. Nous informons les usagers que le secrétariat de mairie restera ouvert durant la période estivale, excepté les mercredis 17, 24 et 31 juillet.

➤ Horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 16h
- Mercredi : de 9 heures à 11 heures
- Samedi : de 8 heures à 10 heures.



Nous informons les usagers que la poste sera fermée pour congés du 14 au 28 août inclus. Durant cette période, vous pourrez vous adresser au secrétariat de mairie, du lundi au vendredi après-midi pour récupérer vos recommandés et autres colis en attente.

➤ Accueil Périscolaire.



Le périscolaire de Heiligenberg garde les enfants aux horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi midi de 11h30 à 13h30, avec fourniture de repas, et le soir de 16h à 18h30. Il est fermé pendant les vacances scolaires. Rappelons que, pour pouvoir être accueilli, chaque enfant doit être inscrit au préalable et les réservations doivent avoir été faites la semaine précédente (renseignements à la mairie ou sur www.heiligenberg.fr).

Nous précisons que dans le cadre de la rentrée de septembre, il est nécessaire de déposer un dossier d'inscription, même pour les enfants déjà inscrits. En effet, cela permet au secrétariat de mairie de vérifier qu'aucune modification n'est intervenue depuis la précédente inscription (modification de coordonnées, ou comme cela peut malheureusement arriver parfois apparition d'une allergie).

Pour en savoir plus, scannez le QR code ci-contre.

➤ Ouverture de la déchetterie végétale.

La déchetterie pour les végétaux est désormais ouverte depuis le 9 mars. Les horaires d'accès sont de 10h à 12h tous les samedis et seuls les habitants de Heiligenberg peuvent y déposer leurs déchets ligneux à l'exception de tout autre déchet qui doit être transporté dans un des centres de collecte du Select'om. Nous remercions ici tous les usagers qui, unanimement, respectent ces dispositions et permettent ainsi à tous de continuer à bénéficier de ce service.



➤ Horaires de l'utilisation d'engins bruyants.



Avec la période plus clémente qui s'annonce, les travaux d'extérieurs vont également pouvoir reprendre. **Aussi, n'est-il peut-être pas inutile** de rappeler à nos concitoyens qu'il existe un arrêté réglementant la plage horaire d'utilisation de tout ce qui est matériel bruyant (tondeuse, perceuse, ...). Les horaires permettant de réaliser les activités précitées sont : **du lundi au vendredi de 7H à 12H et de 13H à 19H, le samedi de 7H à 12H et de 13H à 18H, le dimanche et autres jours fériés, de 10H à 11H.**

L'arrêté municipal est consultable in extenso sur le site de la commune de HEILIGENBERG à l'adresse suivante : <https://www.heiligenberg.fr/mairie/arrete.htm>.

Nous voudrions remercier toutes les personnes qui par le passé et à l'avenir ont toujours respecté et respecteront cet arrêté. Pour les autres, nous précisons que le non-respect de cette réglementation tombe sous le coup de la Loi et que tout contrevenant est susceptible de se faire verbaliser.

➤ L'entretien des abords des propriétés est l'affaire de tous.

Toujours concernant l'entrée dans la belle saison, nous rappelons également à la population qu'un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs au droit des propriétés est toujours en vigueur. Il est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : <https://www.heiligenberg.fr/mairie/arrete.htm>. Il énonce différentes prescriptions que chacun se doit d'appliquer, tant en période hivernale que le reste de l'année, **afin d'entretenir les abords en limite de sa propriété avec le domaine public** (nettoyage, désherbage, élagage, déneigement...). Nous remercions les habitants de bien vouloir s'y conformer. **Nous rappelons également que les caniveaux au droit de la propriété font également partie des abords concernés par cette réglementation.**



Il est en effet fort regrettable de voir des détritiques joncher le sol aux abords des propriétés, sans parler des déjections canines (alors que des sacs spécifiques sont installés à plusieurs endroits du village), et ceci jusque sur les voies nouvellement refaites. C'est parce que le bien-vivre est l'affaire de tout un chacun que nous nous permettons d'insister, et que nous nous permettrons d'insister aussi longtemps qu'il le faudra, sur la nécessité d'une implication commune (et non pas seulement de la commune) pour que chacun puisse profiter d'un cadre aussi agréable que possible.

Nous rappelons par ailleurs que chaque riverain est tenu de balayer et de désherber la rue tout au long de l'emprise de sa propriété. Cette obligation concerne aussi l'élagage des arbres ou arbustes qui débordent sur la voie publique. Un arrêté municipal daté du 26 mars 2021, réglementant cette pratique, est consultable in extenso sur notre site internet. Nous vous prions de bien vouloir le respecter.

➤ Service communal d'alerte et d'information.

Nous rappelons enfin aux Habitants de HEILIGENBERG, que dans la mesure du possible, nous essayons de les informer de toutes perturbations qui pourraient advenir dans leur quotidien (route barrée, coupures d'eau, etc.). Pour cela, la commune peut distribuer des flyers, mettre des annonces sur son site internet ou sur sa page Facebook, ou envoyer des mails ou des SMS selon l'urgence de l'information. Pour cette dernière option, il est nécessaire pour les personnes intéressées de s'inscrire en envoyant un mail au secrétariat de



mairie avec les coordonnées auxquelles elles veulent être contactées. La commune de HEILIGENBERG a également mis en place un registre des personnes fragiles. Les habitants qui seraient particulièrement isolés, ou sujets à des soucis de santé importants, peuvent, s'ils le souhaitent, se faire connaître auprès de la mairie afin que nous puissions être au courant de leur situation particulière en cas de besoin.

Vie civique

➤ Déchets sauvages.



Avec l'arrivée des beaux jours, la nature reprend ses droits et c'est toute une variété de fleurs et de plantes qui apparaissent pour égayer notre quotidien de leurs couleurs chatoyantes : pneus d'un noir brillant, four micro-ondes d'un blanc nacré, ... une telle profusion de gammes chromatiques reviraient les yeux des plus blasés. Nous nous permettons de publier quelques photos afin que chacun puisse profiter du spectacle.

Cependant, et bien que détestant jouer les vieux disques rayés (référence que seuls les plus de 30 ans comprendront) nous nous permettons de rappeler encore une fois qu'« oublier » des déchets dans la nature ou sur la voie publique est un délit passible d'une amende. Nous rappelons encore que la commune de HEILIGENBERG a instauré une amende forfaitaire de 1 000 € pour tout contrevenant. Si vous êtes témoins de tels actes, n'hésitez pas à signaler l'identité de ces individus peu scrupuleux, ou tout élément qui aiderait à leur identification (plaques d'immatriculation du véhicule par exemple).



C'est seulement ensemble que nous parviendrons à lutter contre ce fléau.

➤ En cas de canicule.

Pensez à vous prémunir du soleil, à vous hydrater le plus possible (de l'eau, et non de l'alcool !), à vous rafraîchir, à rester à l'ombre et à éviter toutes activités intenses. Pensez aussi à prendre des nouvelles de vos proches et de vos voisins.

Les fortes chaleurs peuvent causer maux de tête, crampes et nausées.

Rappelons qu'il existe en mairie un registre des personnes à risques dans lequel les personnes âgées peuvent s'inscrire.



➤ Attention également aux feux.



Très vite avec les fortes chaleurs, la végétation se dessèche et devient facilement inflammable. Attention donc à un barbecue mal maîtrisé qui peut provoquer des dégâts par le feu. Rappelons que tout brûlage de déchets et de rémanents **est formellement interdit** sauf exceptions, dans le cadre d'une exploitation sylvicole notamment.

A toutes fins utiles, l'arrêté préfectoral prescrivant les différentes mesures à prendre concernant l'usage des feux est consultable sur le site internet de la mairie sous l'onglet « Vie municipale / Documents et guides administratifs ».

➤ Arrêté de catastrophe naturelle.

Nous écrivons ces lignes en espérant que vous n'en aurez jamais l'utilité, mais la multiplication des phénomènes météorologiques violents nous semble indiquer l'opportunité d'un petit rappel : la déclaration de catastrophe naturelle permet aux victimes de se voir plus facilement rembourser par leur assurance les dégâts causés par les phénomènes météorologiques d'importance.

Toutefois, pour qu'une commune puisse être classée comme touchée par une catastrophe naturelle, il est nécessaire qu'elle établisse une déclaration mentionnant le nombre d'habitants touchés. Sans connaissance de dégâts impactant sa population, il n'est pas possible pour une commune d'établir cette déclaration.



Aussi, nous nous permettons de rappeler aux habitants de HEILIGENBERG, s'ils devaient par malheur être touchés sévèrement par un phénomène météorologique conséquent, de ne pas oublier de signaler à la commune, parallèlement à la déclaration à leur assurance, l'étendue des dégâts qu'ils ont subi. La commune pourra se signaler aux services préfectoraux en ayant une connaissance précise des dégâts survenus sur son ban. En conséquence, il s'agira, en cas de nécessité, de déclarer les dommages matériels directement causés par les effets de la catastrophe naturelle, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

Bien entendu, cette déclaration ne garantira pas que la commune soit déclarée zone de catastrophe naturelle (il s'agit tout de même de disposer d'un certain nombre de témoignages), mais si vous deviez malencontreusement être victimes de conditions météorologiques violentes, il serait dommage de se priver de cette opportunité.

➤ Démarches administratives.



En ce qui concerne les relations entre les particuliers et l'administration, la tendance est au développement du tout numérique. Les échanges via un site internet dédié sont ainsi privilégiés, que ce soit pour les services préfectoraux, la Sécurité Sociale, la CAF entre autres.

Malheureusement, pour les personnes moins à l'aise avec internet, ou qui ne disposent pas de ce moyen de communication, il peut devenir très compliqué de réaliser certaines démarches. Ainsi en est-il des renouvellements des cartes d'identité et passeports. Jusqu'à présent, nous disposions en mairie de formulaires papier afin que les personnes ayant des difficultés à préremplir leur formulaire par internet puissent accomplir leurs formalités. Toutefois, les dit formulaires tendent à se rarifier, au profit d'internet.

Conscients de ce souci, nous nous permettons de rappeler qu'en cas de nécessité, il vous est tout à fait possible de venir en mairie pour vous faire aider en cas de difficulté pour réaliser une démarche internet. Des Maisons France SERVICES existent également, par exemple à Molsheim, 30 rue des Vergers.

Cependant, afin de se connecter aux administrations, il est très souvent nécessaire de créer un compte ou de se connecter via le service France CONNECT. Ainsi, disposer d'un compte internet sur le site des Impôts, de la Sécurité Sociale, vous permet d'accéder à plusieurs services administratifs.

Aussi, nous permettons nous de conseiller aux personnes ayant des difficultés avec internet, et même si elles n'ont ni internet ni ordinateur, de solliciter un parent ou un ami afin qu'il vous crée ce ou ces comptes (la mairie pourra également vous y aider au besoin). Il faudra ensuite conserver soigneusement vos identifiants et mots de passe qui seront fréquemment nécessaires, si jamais vous deviez solliciter la mairie pour une pré-demande de renouvellement de carte d'identité par exemple.

La page communale

➤ Cérémonie du 8 mai.

C'est devant une assistance fournie qu'a débuté en ce jour du 8 mai 2024 la cérémonie de commémoration de la capitulation allemande du 8 mai 1945. Celle-ci a débuté par une chanson intitulée « Liberté, Egalité, Fraternité » interprétée par les enfants de l'école.

Le caractère entraînant de sa musique ne devait pas empêcher le public de saisir l'acuité des paroles mettant en garde contre la crispation, pour ne pas dire plus, des relations.

M. le Maire n'a pas manqué non plus d'abonder dans ce sens en mettant en garde contre la tentation, devant les difficultés actuelles certes bien réelles et importantes pour bon nombre de nos concitoyens, de céder à la tentation du pire, qui peut avoir de graves conséquences comme l'Histoire l'a déjà montré.



Les enfants de l'école ont ensuite lut le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Remercions-les encore, ainsi que le personnel enseignant et saluons leur implication qui les font répondre présent à chaque cérémonie.

Après le discours de M. le Maire où il a rappelé le désastre humain qu'a été ce conflit, la cérémonie s'est conclue par le dépôt d'une gerbe, suivi par la minute de silence et la marseillaise, là encore avec la participation appréciée des enfants de l'école.

Chacun a pu ensuite se retrouver autour du verre de l'amitié pour un moment d'échanges.

➤ Élections européennes et législatives : les urnes ne comptent pas pour des prunes.

Eh bien, voilà des élections dont on se souviendra ! Pourtant cette année électorale 2024 s'annonçait plutôt paisible. Pensez donc, « seulement » des élections européennes. Celles-ci, à tort ou à raison, ne passionnent pas les foules, tant il est vrai que l'Europe semble bien loin du Français moyen, si loin qu'il pense souvent que ces élections ne changeront rien pour lui. Et il est vrai qu'une fois encore, ces

élections n'ont pas passionné les foules, avec près de la moitié d'abstention au niveau national. Nous en profitons d'ailleurs pour féliciter les habitants de HEILIGENBERG qui se sont déplacés bien plus nombreux, avec 60 % de participation. Bref, des élections tranquilles, qui nous permettraient de penser ensuite sereinement aux vacances. Sauf que...

Sauf que les résultats ont créé un choc et par contre coup, la dissolution de l'Assemblée Nationale fut annoncée dans la foulée par le Président de la République avec à la clé des élections législatives anticipées prévues les 30 juin et 7 juillet. S'ensuivit 3 semaines d'activités politiques intenses, et osons le dire, d'une grande perplexité chez les électeurs devant une offre politique où toutes les cartes étaient rabattues.

Pour ceux qui pensaient que les élections européennes n'auraient pas de conséquences sur eux... Une élection a TOUJOURS une conséquence : peut-être pas immédiate, peut-être pas visible à l'œil nu, mais elle a TOUJOURS une conséquence.

L'avenir dira ce qu'il adviendra du résultat de ces élections européennes et des élections législatives qui ont suivi et qui ont, elles aussi, apporté leurs lots de surprises, apportant plus d'interrogations que de réponses. Mais s'il est une leçon qui doit être retenue, c'est que voter ou ne pas voter engage le choix de celui qui le fait. Ni celui qui vote pour l'un, ni celui qui vote pour l'autre, ni celui qui ne vote pas, ne peuvent se dédouaner ensuite des conséquences d'un vote. C'est pour cela qu'il doit être mûrement réfléchi, et non la résultante d'un mouvement d'humeur.



➤ Mise en place d'une nouvelle antenne-relais.

Tout dernièrement, plusieurs concitoyens sont venus en mairie en quête de renseignements concernant une implantation d'un pylône de 45m (pylône et paratonnerre) au lieu-dit « Froeschenlach » (rue des Champs). Ces personnes avaient pu prendre connaissance de cette information par le biais d'un affichage réglementaire apposé sur la parcelle d'assiette du projet.

En effet la holding TDF, après avoir obtenu un bail (de droit privé) ainsi que les autorisations usuelles dans de pareilles de la part de l'ensemble des copropriétaires de la parcelle, avait déposé une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable) afin de pouvoir installer un pylône métallique. A noter que cette demande avait fait l'objet d'un refus de la part de la commune. Cependant suite à un recours en référé suspension, le Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg, a par décision enjoint le maire de retirer son refus, ce qui revient à délivrer une autorisation d'urbanisme, autorisation néanmoins provisoire, ceci dans l'attente d'un jugement du TA sur le fond de l'affaire. Ainsi, si le jugement sur le fond de l'affaire devait être défavorable au pétitionnaire, celui-ci devra alors retirer toute installation. A l'inverse si le jugement conforte celui en référé suspension, le permis serait validé.



Eu égard à la situation, TDF a donc mis en place le 14 juin 2024 un affichage réglementaire annonçant ainsi le projet aux riverains, ceci sur les lieux de son implantation, en complément de l'affichage des demandes d'urbanisme en mairie au moment de leur dépôt. A notre grand étonnement, la disparition inexplicable à ce jour de ce panneau vient de nous être portée à connaissance. Nous avons malheureusement constaté de visu ce retrait délictueux, que nous avons par ailleurs relaté au pétitionnaire du projet afin qu'il remette en place un panneau similaire.

Un tel affichage relève d'une obligation légale et son retrait, ou sa dégradation, au cours du délai légal, est répréhensible par la Loi. La mise en place d'un tel panneau ouvre ainsi le délai de recours du tiers durant deux mois. Il est à noter que la compétence du maire s'arrête au moment de la délivrance

ou non du permis, et dont l'instruction ne peut se baser uniquement que sur le fondement du Code de l'urbanisme. Tandis que le tiers peut en toute légalité, faire valoir également les prescriptions du Code civil entre autres, en cas de recours (limite vue, etc).

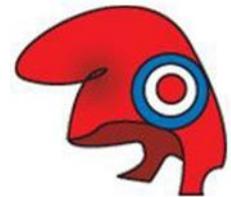
Il est ainsi rappelé de manière générale que ces panneaux sont obligatoires car ils ont vocation à informer les tiers, les riverains, pour leur permettre, à partir du moment où leur intention d'agir ne saurait être contestée, de faire valoir leurs droits en déposant un recours près du TA territorialement compétant, ceci dans un délai de deux mois (à compter du 1^{er} affichage sur le terrain).

Nous avons été dépositaires également de plusieurs pétitions lancées par des particuliers. Une réponse a été apportée à chaque signataires ayant pu être identifié (une copie de ladite réponse est disponible sur le site). Nous avons également transmis ces pétitions aux services concernés (TDF, DDT, TA et services préfectoraux).

➤ Cérémonie du 14 juillet 2024.

La cérémonie à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet aura lieu cette année dimanche 14 juillet à **10 heures 30** avec le programme suivant :

- 10 heures 30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts et discours ;
- Remise des récompenses aux jeunes diplômés du village et aux lauréats des concours ;
- Verre de l'amitié.



Toute la population est cordialement invitée à participer à cette cérémonie commémorative.

Le Maire Guy ERNST et les membres du Conseil Municipal invitent également les enfants et les jeunes du village à participer aux cérémonies de la Fête Nationale. En ce jour, les collégiens, lycéens et étudiants ayant réussi leurs examens seront mis à l'honneur. A cet effet, la municipalité leur remettra un cadeau. Dans le respect de la coutume, les enfants des écoles qui seront présents à la cérémonie recevront le traditionnel chocolat offert par la Commune.

Nous lançons un appel à signalement des jeunes diplômés concernés par une réussite à un examen scolaire cette année (brevet, bac, études supérieures) : qu'eux-mêmes ou leurs parents se fassent connaître dès qu'ils auront confirmation de l'obtention de leur diplôme à la mairie par téléphone au 03.88.50.00.13, ou par un courrier déposé dans la boîte aux lettres, ou par courriel à l'adresse de la mairie (mairie@heiligenberg.fr), avant le 12 juillet à 16H. Veuillez confirmer par la même occasion votre présence à cette cérémonie. Ils pourront ainsi y être spécialement distingués.

➤ L'Histoire continue...

Certains d'entre vous qui sont déjà entrés dans la salle du conseil municipal ont pu remarquer un tableau dressant la liste de tous les noms des habitants qui ont un jour exercé les fonctions d'édile de notre commune. Ce tableau est un véritable morceau de l'Histoire de notre commune car il couvre plus de 300 ans de vie municipale puisque la liste débute avec M. Jacques ANTONI, prévôt du roi Louis XIV à une époque où la commune n'existait pas encore dans son organisation actuelle, celle-ci datant de la révolution, et se termine en 2001, avec la fin du mandat de notre ancien maire, feu M. Armand ZAHNER.

Afin de poursuivre cette histoire, la réalisation d'un deuxième tableau a débuté. Il a été réalisé par Mme Yvonne SCHOHN, habitante de HEILIGENBERG, qui a grâce à ses talents de peintre et de calligraphe émérite, exécuté ce très beau travail, qui a tout de même nécessité quatre jours de

travail. Mme SCHOHN n'est pas une novice en la matière car c'est elle déjà qui avait calligraphié les noms des élus de la commune des deux derniers mandats du tableau.

Le deuxième, voué à prendre place au côté de son grand frère, poursuivra ce travail de mémoire. Il est destiné à être complété au fil du temps et dispose de la place pour y inscrire les mandats des soixante prochaines années.

A travers ces quelques lignes, nous remercions encore très chaleureusement Mme Yvonne SCHOHN pour son remarquable travail et ne manquerons pas de le faire également, de façon plus officielle, lors de la prochaine cérémonie du 14 Juillet.



La page intercommunale

➤ Mise en place d'une aide pour la récupération d'eau de pluie.



La période de jardinage battant son plein, associée avec l'entrée en période estivale, nous nous permettons de relayer une opération intéressante lancée par la Communauté de Communes de la région de MOLSHEIM-MUTZIG concernant la délicate question de la gestion de l'eau. En effet, qui dit jardinage dit arrosage, et qui dit arrosage dit utilisation d'eau. Or, afin d'encourager la réutilisation des eaux pluviales, notamment à des fins d'arrosage, en lieu et place de l'eau du robinet, la COMCOM propose de subventionner à hauteur d'un montant d'aide de 50% des travaux ou achats réalisés (plafonné à 250 € TTC par foyer, ou en cas de copropriété, à 100€ par unité de logement).

Ces achats ou travaux peuvent concerner l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, la modification de gouttières, la réalisation de tranchées d'infiltration ou de jardin de pluie, ..., le critère de recevabilité principale étant que ces prestations doivent permettre de détourner les eaux de pluie du réseau d'assainissement vers le jardin.

Un flyer contenant des explications complémentaires, un formulaire de demande d'aide financière ainsi que la liste des pièces justificatives peut être récupéré en mairie. Il est également disponible sur notre site internet. Pour toute question supplémentaire, vous pouvez adresser vos demandes à M. Thomas DIEBOLD à l'adresse mail : tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr

➤ Chauffe Marcel !

Les coûts de la consommation énergétique impactent tout le monde, que l'on soit particuliers, entrepreneurs, ou administrations. Aussi, devant l'explosion du prix de l'énergie, la commune, comme

tout un chacun, se doit de faire des économies. Un des moyens le plus visible est l'extinction des feux de l'éclairage public à certains moments de la nuit, lorsque que les rues sont fort peu fréquentées. Mais ce n'est pas le seul.

Ainsi, la commune participe actuellement à un vaste audit lancé par les services de la COMCOM pour étudier la consommation énergétique des bâtiments communaux et ainsi faire un état des lieux précis de la situation sur notre territoire.

Grâce à cette étude préalable, il sera possible par la suite d'engager une réflexion sur la meilleure stratégie possible à mettre en place pour optimiser d'avantage encore les économies d'énergie.



➤ Travaux rue de la Batteuse.



Nous vous relations dans notre bulletin du mois de mars le report des travaux portant sur les réseaux d'eau et d'assainissement qui devaient démarrer initialement début avril rue de la Batteuse. Nous voulions encore une fois rassurer les riverains de cette rue : ce chantier n'a pas été oublié et rentrera bientôt dans sa phase de réalisation.

Toutefois, le marché initial ayant été déclaré infructueux, une nouvelle consultation s'avéra incontournable. Pour le moment, la COMCOM étudie les propositions, et l'attribution des lots s'effectuera dans les prochains temps.

Le démarrage du chantier devrait avoir lieu fin 2024. Toutefois, celui-ci pourrait être repoussé début 2025. Une réunion d'information avec les riverains sera programmée préalablement.

La page des travaux

➤ Mise en peinture des bancs de l'aire de jeux.

A la sortie de l'hiver, chacun profite des soldes pour refaire sa garde-robe, prendre soin de soi, puisque nous quittons gros pulls et grosses doudounes qui pouvaient parfois cacher un certain laisser-aller.

C'est également l'heure pour certains mobiliers urbains, mis à mal par les aléas climatiques de l'hiver, de se refaire une beauté.

Nos agents communaux ont donc remis un petit coup de peinture aux bancs de l'aire de jeux afin qu'ils puissent à nouveau accueillir les promeneurs venus profiter de l'infrastructure.



➤ Réfection de chemins forestiers.



Si la vie d'une commune est faite d'imprévus, il est des travaux qui reviennent chaque année avec la régularité d'une horlogerie suisse. Ainsi, pour corriger les méfaits hivernaux qu'ont perpétré les pluies nombreuses et les rigueurs climatiques du cœur de l'hiver, le personnel communal ne manque pas de cocher à chaque printemps la case de la réfection des chemins communaux.

Il est peu dire que ce travail nécessite de l'huile de coude, durant plusieurs jours d'affilés, afin de pelleter plusieurs tonnes de gravier nécessaires au reprofilage des chemins, puis aplanir ce substrat pour effacer les imperfections laissées par

les intempéries.

Un grand merci à Ludovic et à Éric, nos employés communaux, pour leurs efforts constants à notre service.

➤ Nettoyant haute pression pour la cour du foyer.

Toujours au chapitre des réparations des dégâts causés par Dame Nature durant la période hivernale, nous ne manquerons pas de mentionner le nettoyage des dalles de l'entrée du foyer communal de HEILIGENBERG.

La pluie, le froid, autant que le va-et-vient des utilisateurs du foyer finissent par déposer une couche de saleté sur les dalles qui doivent être nettoyées régulièrement.

C'est avec méticulosité que nos agents ont procédé au lavage de chaque dalle au nettoyeur haute pression afin que celles-ci retrouvent quelques éclats.



➤ Fleurissement



Comme chaque année à pareille époque, l'équipe communale a été à pied d'œuvre dès la sortie de l'hiver pour aider Mère Nature à recouvrer ses droits après les mois froids où elle s'était quelque peu assoupie.

Dès les beaux jours, les agents municipaux n'ont pas tardé à sortir râteaux et binettes pour donner un coup de main (verte) au printemps pour faire refleurir le village et offrir aux habitants de Heiligenberg et à ceux qui viennent nous rendre visite, un peu d'agrément.

Inutile de préciser que c'est à chaque fois un travail de longue haleine, et d'une attention régulière, que nécessite l'entretien de nos espaces verts : replanter bien sûr, garnir

les jardinières et les pots de fleurs, les mettre en place, les arroser, les préserver des parasites et des mauvaises herbes.

Lorsque l'on sait en outre qu'en période de fortes chaleurs, le personnel communal prend son service bien plus tôt qu'habituellement, afin de pouvoir arroser avant la fournaise de la journée, on prend définitivement conscience de l'investissement que doivent mettre nos agents et nos élus pour pouvoir offrir à nos regards ces explosions de couleurs.



La vie du village

➤ En souvenir du Chanoine Gérard AUER.



C'était le 29 mai dernier que M. le Chanoine Gérard AUER, ancien habitant de HEILIGENBERG, nous a quitté. Il est ainsi entré dans la Lumière de Dieu, ceci dans sa 88^e année et dans sa 63^e année de sacerdoce.

Né le 11 octobre 1936 à MUNSTER, dans une famille de tisserands, il a rejoint le Grand Séminaire de STRASBOURG après ses études secondaires.

Après son service militaire en Algérie, il fut ordonné prêtre en 1961 par Monseigneur WEBER. Son premier poste le conduisit à LUTTERBACH où il fut en charge de la pastorale des jeunes. C'est en 1963 qu'il arrive au séminaire des jeunes de WALBOURG, établissement scolaire très réputé qu'il marquera de son empreinte d'abord en sa qualité de professeur de musique émérite, puis comme directeur pendant plusieurs décennies. Il y fondera entre autres la Manécanterie qu'il dirigera durant de nombreuses tournées internationales, notamment au Vatican à Rome, ou encore en Afrique.

Après plus de 30 ans passés à la tête de cet établissement scolaire, Monseigneur DORE lui confiera de toutes nouvelles missions au sein de l'archevêché de STRASBOURG. Il sera alors en charge des œuvres sociales et charitables du diocèse, pour devenir par la suite économiste diocésain et intégrer le chapitre-cathédrale. Ce sera au cours de cette période, et plus précisément en 1995 que M. le Chanoine viendra s'établir au presbytère de HEILIGENBERG, qui était inoccupé à ce moment-là.

A cœur vaillant, rien d'impossible : il installera alors dans sa désormais nouvelle résidence, en finançant de ses deniers personnels, un chauffage central, une cuisine équipée, sans oublier les travaux dans le sous-sol où il créera un local qui en son temps accueillait les fidèles, notamment en période hivernale, ceci à l'occasion de réunions, ou de messes où il officiait avec la plus grande des ferveurs. Il est à souligner au passage que M. le Chanoine, en plus des fonctions qu'il occupait au sein

de l'archevêché, secondait M. le Curé Jean-Paul WIHLM, en charge de la communauté de paroisses à l'époque.

Toujours guidé par l'esprit du scoutisme qui forgea sa jeunesse, il animait les offices religieux, la chorale Sainte Cécile, la fête des Aînés, ..., et participait ainsi activement à la vie et au bien-vivre ensemble de notre village.

« Apprendre à être généreux, donner sans compter, travailler sans chercher le repos, se dépenser sans attendre de récompenses », telle fut sa doctrine de vie. C'est donc grâce à l'investissement incommensurable du Chanoine AUER que notre orgue STIEHR-MOCKERS pu à nouveau résonner sous les voutes de notre belle église. Il fut à l'origine d'un nombre incalculable de concerts, dont les contributions des généreux donateurs permirent de rassembler la majeure partie des fonds nécessaires à ce projet de relevage. Par la suite, il en assurera également la maîtrise d'œuvre de manière hors pair, en étroite collaboration avec la municipalité qui en fut le maître d'ouvrage.

Malheureusement, suite à un accident de circulation qui devait fortement l'invalider, M. le Chanoine s'est retiré en 2008 à la maison de retraite des missions africaines à SAINT-PIERRE. La messe d'adieu et d'au revoir y fut célébrée le 3 juin dernier. A présent, il repose au cimetière de MUNSTER, sa ville natale.

Avant de quitter la vie terrestre, il eu une pensée toute particulière pour HEILIGENBERG, ce village auquel il fut très attaché. C'est ainsi qu'il fit don à la paroisse de son calice et de sa patène, objets liturgiques avec lesquels il avait célébré sa première messe.

Nous voulions par ces quelques lignes exprimer tous nos plus vifs remerciements à M. le Chanoine pour sa gratitude, sa gentillesse, et surtout, pour toutes ses belles choses pour lesquelles il a tant œuvré, tant pour la commune que pour la paroisse. Nous garderons de M. le Chanoine le souvenir inaltérable d'un homme dynamique et engagé.



“REQUISCAT IN PACE.”

La vie de l'école

Le jardin partagé.

Avec le printemps, les activités autour du jardin ont tout d'abord démarré à l'école par la réalisation de semis : courgettes, potirons, concombres, haricots verts...

La météo capricieuse de cette année n'a permis de réaliser les plantations que tardivement mais toujours avec un grand plaisir. L'arrivée au jardin a démarré par un état des lieux, observation des platebandes, cueillette et dégustation de quelques cerises et fraises. Puis tous se sont mis au travail : désherbage, préparation des trous pour les plantations, apport de terreau, plantations et bien-sûr arrosage.



Fête de l'école – 8 juin.

Petits et grands se sont retrouvés dans une ambiance colorée et festive pour la fête de l'école. Sur scène,



les petits artistes ont pu faire découvrir aux familles le fruit de leur travail avec l'intervenante de musique Zivile Schmitt venue partager avec les enfants de tous âges son goût pour la musique. Dans la salle, les grands ont pu admirer et applaudir le résultat haut en couleurs et en sonorités. Et tout le monde a pu se régaler grâce au repas organisé par les parents délégués aidés de plusieurs familles.

Sorties à Strasbourg.

Les trois classes se sont rendues à Strasbourg pour des visites artistiques le matin (Musée d'Art Moderne pour les plus grands, Musée des Beaux-Arts pour les PS à CP) et des découvertes musicales l'après-midi, avec la superbe expérience de l'Instrumentarium Baschet au Palais de la Musique et des Congrès. Tous sont rentrés heureux de leur journée et plein de souvenirs culturels.



Du sport à l'école.

Les élèves de toutes les classes ont pu découvrir l'art de la Capoeira grâce à une séance de découverte dispensée par un instructeur de l'Ecole de Capoeira de Gresswiller.



Les élèves du CE1 au CM1 ont passé une journée



sous le signe du Basket à Gresswiller, pour une rencontre avec les écoliers des environs, puis une journée à Grendelbruch pour pratiquer des activités d'orientation.

Remise de récompenses.

Juste avant les vacances scolaires, le maire Guy ERNST et son adjoint Fabien METZLER se sont rendus à l'école du village. Des équipements de protections ont été remis aux élèves de CP et CE1, afin qu'à l'âge des premiers coups de pédales sans petites roues, ils puissent faire du vélo en toute sécurité.

M. METZLER, a également profité de l'occasion pour remettre une récompense aux 4 élèves de l'école vainqueur du concours de dessin supervisé par Mme Catherine FRISON, directrice de l'école, sur le thème des pompiers. Les dessins sélectionnés figureront en bonne place sur le calendrier

des Amicales des Sapeurs-Pompiers de STILL et HEILIGENBERG qui seront proposés à votre générosité cet automne. Encore un grand bravo à ces jeunes artistes.

Mais les autres enfants n'ont pas été oubliés pour autant et se sont vu remettre des friandises.



La vie du périscolaire

Depuis notre dernière édition nos petites têtes blondes n'ont pas relâché leurs efforts et ont mit toute leur bonne volonté ainsi que leur talent créatif dans la réalisation de leurs différents bricolages.

En effet, c'est dans la joie et la bonne humeur qu'ils ont fait honneur au lapin de Pâques en confectionnant leur « nid » à chocolat ! Qui nous l'espérons, ont été bien garnis !



Cette année, pour combler le cœur de leur héros de toujours, les petits ou fratries, ont confectionné des cadres « Portrait Famille » !

Les plus grands, quant à eux, ont réalisé des hiboux et des abeilles pour embellir les jardins !

Que de belles idées pour souhaiter une très bonne fête à leur papa !

Enfin, comme chaque fin d'année scolaire, le périscolaire de HEILIGENBERG a clôt dignement sa saison avec un repas conviviale qui a permis aux enfants de se retrouver

une dernière fois tous ensemble avant les grandes vacances La photo de groupe offerte à chacun des enfants les aidera, nous en sommes sûrs, à garder un souvenir de ces moments passés ensemble.

Quoiqu'il en soit, ce fut une très agréable soirée, d'autant plus agréable que les participants ont pu assister en direct et sur écran géant à la victoire de l'équipe de France de football sur le Portugal.

Remercions chaleureusement Maguy pour son travail tout au long de l'année, et pour avoir organisé cette fête, ainsi que tous les parents qui lui ont apporté leur concours.



La vie associative

➤ Carnaval dans les rues du village.

Les villageois de Heiligenberg se sont retrouvés samedi 17 février pour une cavalcade. C'est sous un grand soleil que les enfants ont pu défiler dans les rues Oberweg, Danneck, Champs et Batteuse, accompagnés d'une calèche et de vizir, le dromadaire.

Un tracteur tirait un carrosse pour les petits marcheurs ; les sourires, rires et joie étaient au rendez-vous pour cette première cavalcade que petits et grands ont apprécié.

Les organisateurs remercient les familles et se donnent rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !



➤ Promenons-nous dans les bois...

Si l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt, les participants à la traditionnelle MAIKÛR 2024 n'ont pas de souci à se faire. C'est comme toujours très nombreux qu'ils se sont retrouvés dès 5h30 du matin sur la place de l'église pour participer à cette marche du 1^{er} Mai proposée par l'association le Montgolfier. Cette randonnée permet ainsi à chaque participant d'avoir le monde à lui tout seul, puisqu'en ce jour férié, très nombreux sont ceux qui sont encore au lit.

Tout au long du parcours tracé par l'organisateur Roland KAUFFER, président de l'association, les marcheurs ont pu se dégourdir les jambes en profitant de l'air et du calme du matin.

Après cette marche conséquente de plusieurs kilomètres, les promeneurs ont eu la satisfaction au retour, sur les coups de 9H, de pouvoir s'attabler au Foyer Saint-Michel devant un solide petit déjeuner. De quoi reprendre des forces pour profiter de la suite de la journée.



La vie de la Paroisse



C'est toujours un moment certes traditionnel que de célébrer chaque printemps les étapes de la vie des jeunes croyants, mais c'est immanquablement un moment spécial dans la vie chrétienne des jeunes impétrants, qui couronne une longue préparation rythmée par des messes en famille, des séances de catéchisme, etc.

Ainsi, dimanche 12 mai, la Communauté de paroisses a célébré avec joie et entourée de l'amour de leurs proches, la première communion de ses enfants en l'église d'Oberhaslach. Parmi eux se trouvaient trois enfants d'HEILIGENBERG : Kalinda TRIDON,

Léandro VALENTE, et Estéban GASSER.

Quelques semaines plus tard, le samedi 8 juin, des enfants des communautés de paroisses de MUTZIG et de BRUCHE-HASEL ont pu recevoir le sacrement de réconciliation en l'église de MUTZIG. Était présente notamment Mlle Adèle IMSE, domiciliée à HEILIGENBERG. Pour les personnes peu familières de cette pratique, il s'agit souvent de la première expérience consciente du jeune croyant et consiste en une petite confession lui permettant ainsi d'appréhender de manière plus concrète le message spirituel de la Foi.



Enfin le 9 juin, ce fut au tour des jeunes confirmé(e)s d'être mis à l'honneur en l'église de Niederhaslach. Dont cette année pour HEILIGENBERG, Mlle Manon GASSER.



Cette vie paroissiale est possible grâce à l'implication, entre autres, du catéchiste M. Philippe VOEGELE, des prêtres, les Pères Olivier BECKER et Hermann FITIAVANA, du diacre Arsène BUCHHOLZER, et des membres de la chorale, des fleuristes, des sacristains, et de tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de ces belles célébrations.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par la célébration des offices religieux que vous pouvez trouver toutes les informations paroissiales sur les sites de la

Communauté de Paroisses de la Bruche, ou de la Communauté de Paroisses de MUTZIG à l'adresse suivante : <https://www.paroisses-bruche-hasel.fr/>.

Vous pouvez également consulter le site : <https://www.paroissesmutzig.com/accueil>. Vous y trouverez les dernières actualités de la communauté de paroisses, les horaires des messes, l'édition du dernier bulletin paroissial, les coordonnées des prêtres desservant, ainsi que du secrétariat que vous pourrez contacter pour les baptêmes, mariages, ou décès.

CALENDRIER 2024

Date	Nom	Association	Lieu
13 juillet 2024	Bal populaire	Amicale des Sapeurs-Pompiers	Foyer St Michel
14 juillet 2024	Cérémonie de la Fête Nationale	Commune	Monument aux morts / foyer
21 juillet 2024	Marché aux puces	Amicale des Sapeurs-Pompiers et Club de tir	Rues du village
17 Août 2024	Soirée Old West	Old West Texas Rangers	Holy Mountain Saloon
20 septembre 2024	Assemblée générale du club de tir	Club de tir	Foyer St Michel
21 ou 22 septembre 2024 (date à préciser)	Concert	Conseil de Fabrique	Église St Vincent
21 et 22 septembre 2024	Vente de pains d'épices	Chorale Sainte Cécile	Porte à porte
11 octobre 2024	Semaine du goût	École	Foyer St Michel
11 novembre 2024	Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 Novembre 1918	Commune	Monument aux morts / foyer
24 novembre 2024	Commémoration de la libération de 1944	Commune	Monument aux morts / foyer
08 décembre 2024	Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs-Pompiers	Foyer St Michel
14 décembre 2024	Chemin de Noël	Le Montgolfier	Terrain de pétanque

➤ Bal Populaire du 13 juillet 2024

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HEILIGENBERG a le plaisir de vous inviter au



Avec le soutien de la municipalité.

A cette occasion, nous organisons un repas et serions heureux de compter sur votre présence.



Pour tout renseignement ou réservation,
veuillez contacter :
F. METZLER : 06.82.16.99.08
J. LOPES : 06.24.26.24.66.



➤ Marché aux puces du 21 juillet 2024

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'Association du Club de Tir Saint Michel organiseront cette année le Marché aux puces de HEILIGENBERG dimanche 21 juillet. Toute personne souhaitant y tenir un stand peut s'inscrire en remplissant le formulaire qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires. Le formulaire est également téléchargeable sur le site de la commune (en bas de la page d'accueil).

Pour les personnes qui souhaiteraient se restaurer, un sanglier à la broche sera proposé à midi, et des tartes flambées ainsi que des pizzas le soir. Le lieu de restauration sera situé dans la cour de l'école.

ATTENTION : Pour cette journée du dimanche 21 juillet, la circulation dans les rues du village sera réglementée par un arrêté municipal qui fera l'objet d'un affichage en mairie. Plusieurs rues seront fermées à la circulation de 5 heures du matin à 18 heures dans la partie du village comprise entre la place de l'église et le Stand de Tir (les rues concernées seront précisées ultérieurement sur notre site internet, de même que les conditions de desserte du village qui pourront être modifiées).

Si la nécessité de soins vous oblige à recevoir régulièrement un traitement (par exemple, avec la venue fréquente d'une infirmière à domicile), n'hésitez pas à contacter la mairie qui le transmettra aux organisateurs afin qu'ils puissent faciliter la venue des personnels de santé. Les étals ne sont autorisés que dans les seules rues mentionnées dans l'arrêté, ceci pour des raisons de sécurité. En dehors de ce périmètre, même dans les cours privées, aucune vente au déballage même temporaire ne pourra être effectuée. Nous remercions les riverains des rues qui seront concernées de prendre leurs dispositions.



➤ Au théâtre ce soir...

La compagnie TOTA COMPANIA, basée en Lorraine et dont l'administratrice n'est autre que Madame Maéva BEYS, fille d'un résident de HEILIGENBERG, a l'honneur de vous proposer, en partenariat avec la commune de HEILIGENBERG, une pièce de théâtre intitulée « L'or de la Nuit ou les Regrets du Soleil ».

Si la compagnie est principalement professionnelle, elle porte également des projets amateurs et notamment « *Ma pièce dans ta rue !* », un projet de spectacle itinérant qui existe depuis 3 ans et tourne gratuitement (contribution solidaire au chapeau) dans les villages afin d'apporter le théâtre au plus grand nombre.

Aussi, nous invitons les habitants à venir nombreux assister à ce spectacle qui aura lieu :



Samedi 27 Juillet à 19H au foyer communal de HEILIGENBERG

Pour passer une soirée autrement.

ÉTAT CIVIL

Naissances : Nous accueillons parmi nous

- Livia INNOCENTE, fille de M. Enzo INNOCENTE et de Mme Elsa QUIRIN née le 20 avril;
Nous félicitons les heureux parents et grands-parents et souhaitons la bienvenue à cette nouvelle arrivante.

Mariages : Nous avons eu le plaisir de féliciter pour leur mariage

- M. Simon KNIPILAIRE et Mme Christine GOMES, mariés à HEILIGENBERG le 29 juin ;
Nous félicitons les heureux mariés et leur souhaitons une très heureuses vie commune.

Grands Anniversaires :

Nous félicitons pour leur anniversaire

- M. José LUCAS, qui a fêté ses 80 ans le 1^{er} avril 2024 ;
- M. Jean-Louis WEBER, qui a fêté ses 85 ans le 30 mars 2024 ;
- Mme Béatrice FETZER, doyenne des habitants, qui a fêté ses 93 ans le 7 février 2024 ;
- Mme Christiane ZORN, qui a fêté ses 80 ans le 13 avril 2024.
- Mme Monique WOOCK, qui a fêté ses 80 ans le 9 juin 2024

Encore bravo à tous nos jubilaires.



Mairie de Heiligenberg 47 rue Neuve 67190 Heiligenberg Tél. 03.88.50.00.13
Notre adresse E-mail : mairie@heiligenberg.fr - Adresse de notre site Internet : www.heiligenberg.fr
Heiligenberg fait partie de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM) : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Ce journal a été réalisé en collaboration avec le secrétariat de mairie, par Guy ERNST, Fabien METZLER, Jean-François SCHNEIDER, Émilie BESSON, Véronique KIEFFER, Christian REPIS, Marien DURRENBERGER, FELDMANN Stéphanie, QUIRIN Martine, GUYENOT Angélique, PORCHE Lionel, Christine METZLER, Sébastien PINHEIRO, Sylvie BLATTNER.